

# MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, route 202, Franklin (Québec) JOS 1E0 450 827-2538 info@municipalitedefranklin.ca www.municipalitedefranklin.ca

- 2 MOT DU MAIRE
- 2-5 ACTUALITÉS MUNICIPALES
- 7 LOISIRS



# Déjà la fin de l'été qui approche!

Nous sommes déjà rendus au mois d'août et le temps file à une vitesse exponentielle! Prenons un moment pour revoir certaines réalisations estivales, en plus d'annoncer les activités à venir.

Nombreux chantiers routiers complétés Les trois (3) chantiers majeurs de cette année ont été complétés, tel qu'annoncé, vers la mi-juillet, dans un délai de 3 semaines seulement. En effet, les chemins Brooks, Welsh et Wilson ont de nouveau été pavés. Rappelons que nous bénéficions de deux (2) subventions pour réaliser en grande partie ces travaux. De plus, nous complèterons sous peu du resurfaçage sur plusieurs rues. Certaines sections de routes ont des nidsde-poule sur lesquels la « cold patch » pour les boucher n'a plus aucun effet. Il faut donc resurfacer, c'est-à-dire nettoyer la surface avec un balai, puis apposer une colle et ensuite ajouter une couche d'asphalte. Nous croyons ainsi régler entre cinq (5) à dix (10) endroits problématiques dans les rues de Franklin et Saint-Antoine-Abbé, en plus de nos trois (3) chantiers majeurs de cette année.

**Nouveau site Web** Un nouveau site Web municipal sera prochainement inauguré pour faciliter le travail des citoyens. Cette nouvelle plateforme sera beaucoup plus conviviale, efficace, précise, tout en permettant aux utilisateurs de retrouver plus rapidement et plus facilement les informations recherchées.

**Attention aux nuisances** Rappelons qu'il est du devoir de chacun d'entre nous de prendre soin de notre propriété et de démontrer notre fierté à faire partie d'une municipalité accueillante, propre et belle. Des milliers de visiteurs viendront bientôt nous visiter et assurons-nous que nos terrains soient exempts de rebuts afin de montrer le merveilleux coin de pays qui est le nôtre!

Que les activités et événements se poursuivent! Notre parc Antoine-Labelle est toujours autant en demande avec de nombreuses activités, que ce soit le soccer, le dek hockey ainsi que les événements comme le moke zone pour les ados, du bingo et cinéma en plein air pour tous et toutes! N'oubliez pas que vous pouvez emprunter gratuitement (avec preuve de résidence) de l'équipement sportif durant les heures d'ouverture du camp de jour afin d'utiliser nos différentes infrastructures, comme les terrains de tennis, pickleball, basketball, soccer et pétanque! Vérifiez l'horaire en appelant au 450 827-2538.

**Retour à l'école en août** Je vous demande de redoubler d'attention lorsque vous circulez aux abords de nos deux (2) écoles primaires sur la rue de l'Église et la route 202. Je sais que la période de la fin du mois d'août avec le retour à l'école en est une qui est remplie d'effervescence et de joie de retrouver nos complices scolaires, mais il faut ralentir pour s'assurer du bien-être de nos jeunes. Ils sont l'avenir de notre communauté.





# **ACTUALITÉS MUNICIPALES**



## Horaire de l'hôtel de ville

Lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Vendredi, de 8 h à 12 h



### Prochaines séances

Les séances régulières du conseil municipal ont lieu au Centre récréatif, 2 555, rue du Parc, à 19 h 30.

- Lundi, 7 août 2023
- Mardi, 5 septembre 2023
- Lundi, 2 octobre 2023

### Fermeture des bureaux municipaux

Prendre note qu'en raison de la fête du Travail nos bureaux seront fermés:

Lundi, 4 septembre 2023

### Portrait d'équipe du camp de jour

Le camp de jour de Franklin connaît un immense succès pour une deuxième année consécutive. Nous ne pourrions offrir un excellent service aux citoyens sans la présence des animateurs du camp de jour.

Parmi ceux-ci, quatre (4) sont de retour pour une seconde expérience alors que nous avons accueilli cinq (5) nouveaux animateurs et animatrices cette année. Leur présence nous permet d'accueillir en 2023 plus de 80 jeunes à notre camp de jour! Enfin, soulignons que quatre (4) des neuf (9) animateurs et animatrices proviennent de Franklin et Saint-Antoine-Abbé.

Sur la photo, on aperçoit de gauche à droite, Ruby, Mango, Jujube, Punchy, Kit Kat, Bulle, Cupcake, Boomerang et Tornade.

#### Merci pour votre bon travail!



## 3° versement taxes municipales 2023

Nous rappelons aux contribuables que le dernier versement du compte de taxes municipales 2023 sera dû le **21 septembre** prochain.

### Modes de paiement :

- Par Internet aux institutions financières suivantes : Banque de Montréal, la Banque Nationale, la Banque Laurentienne, la Banque Scotia, CIBC, Desjardins et TD. Le numéro de référence est votre matricule à 16 chiffres (incluant les 0).
- À l'hôtel de ville : argent comptant, chèque, débit ou crédit
- Par la poste : chèque au 1670, route 202, Franklin (Québec) JOS 1E0
- Par téléphone : au 450 827-2538, poste 1, avec votre carte de crédit.

### Frais de retard

Notez que des intérêts au taux annuel de 12 % ainsi qu'une pénalité au taux annuel de 5 % s'appliquent sur tous les versements effectués en retard.

### Santé et sécurité publique



Pour les urgences municipales (arbre tombé dans la chaussée, trou important sur un chemin municipal, problème avec l'eau du réseau d'aqueduc, etc.), communiquez avec notre personnel 24 heures sur 24, 7 jours par semaine au 450 827-2538, poste 7.

Pour les autres types d'urgences qui requièrent les services de la police, des pompiers ou des paramédics, contactez le 9-1-1.

De plus, pour rejoindre les services policiers pour des sujets importants, mais non-urgents, communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141.

Pour des situations problématiques sur les routes numérotées (routes 201, 202 et 209) qui sont gérées par le ministère des Transports, appelez le 5-1-1.

Enfin, pour signaler une panne électrique, joignez Hydro-Québec au 1 800 790-2424.



### Route nouvellement pavée!

Nous sommes très heureux de vous annoncer que les travaux de pavage sur le chemin Brooks, le chemin Welsh ainsi que le chemin Wilson ont été complétés à la mi-juillet, tel qu'annoncé. Nous vous demandons cependant d'être prudents et prudentes car une nouvelle route est souvent synonyme d'excès de vitesse et votre sécurité nous tient à cœur!

### Fauchage des chemins

La deuxième ronde de fauchage du bord des routes de la municipalité s'amorcera sous peu par notre équipe des Travaux publics. Cela entraîne des arrêts fréquents de la machinerie et des manœuvres parfois inattendues. Pour la sécurité de tous, **SVP RALENTISSEZ**. Respectez une distance d'éloignement nécessaire et adéquate et soyez courtois. Merci de votre collaboration!

### Rentrée scolaire

Le retour du mois d'août signifie également le retour à l'école. Nous vous demandons de redoubler de prudence et de ralentir à l'approche de nos deux écoles primaires, autant sur la rue de l'Église que sur la route 202. Nous désirons que chaque jeune de notre communauté puisse connaître une rentrée scolaire en toute sécurité et bienveillance. Au nom des enfants qui seront excités de retourner à l'école, merci de ralentir dans les zones scolaires.



## Mise à jour du règlement municipal sur les remblais

La Municipalité de Franklin a adopté une mise à jour de son règlement sur les permis et certificats, spécifiquement sur les remblais. De nouvelles mesures de contrôle sont introduites dans ce règlement, encadrant encore mieux les actions reliées aux remblais. En effet, la Municipalité de Franklin veut continuer à préserver l'environnement sur son territoire, en plus de mieux protéger les propriétaires terriens qui désirent ajouter de la terre sur leur terrain, notamment à des fins agricoles.

### De nouvelles mesures novatrices

Parmi les nouvelles mesures de contrôle lors du traitement des demandes de permis de remblai ainsi que lors de l'émission d'un permis de remblai, notons que :

- Un maximum de deux (2) provenances pour des matériaux de remblai sera autorisé par permis de remblai;
- L'étude des matériaux préparée par un laboratoire accrédité, qui était déjà demandée afin de vérifier la présence ou non de contaminant, et ce, pour chaque provenance, doit maintenant être réalisée moins de six (6) mois avant la demande d'un permis de remblai;
- La durée des travaux projetés de remblais sera d'un maximum de six
  (6) mois:
- Un dépôt à l'ordre de la Municipalité de Franklin d'un montant de 20 000 \$ doit être remis à la Municipalité pour toute demande de permis de remblai dont la superficie à remblayer est d'un volume de 3 501 mètres cubes et plus (environ 270 voyages et plus). Ce dépôt sera retourné au demandeur si toutes les conditions et règlements encadrant le remblai sont respectés;
- Les opérateurs devront respecter un itinéraire prescrit au certificat d'autorisation du remblai;
- Le propriétaire des lieux ou son responsable du chantier des travaux de remblai doit communiquer par courriel à chaque semaine le nombre de voyages de terre de remblai réalisés au cours de la semaine d'activités, notamment en transmettant le bon de livraison de chaque camion;
- Des tests de sol de phase I doivent être effectués aux frais du propriétaire des lieux, par un mandataire de la Municipalité, selon la mesure atteinte la plus rapidement, soit à chaque semaine d'opérations, soit à chaque 3 500 mètres cube de terre transportée sur les lieux. Les travaux de remblai peuvent se poursuivre pendant la période de production des tests de sol et d'analyse des tests de sol;

 Des tests de sol de phase Il doivent être effectués aux frais du propriétaire des lieux, par un mandataire de la Municipalité, lorsque les résultats de tests de sol de phase I sont non-conformes et/ou non-valides. Lorsque des tests de sol de phase Il sont exigés, il y a arrêt des travaux de remblai pendant la période de production des tests de sol et d'analyse des tests de sol. Les travaux de remblais peuvent se poursuivre sur réception des résultats valides et conformes de ces nouveaux tests de sol de phase II.

### Action rapide dans l'adoption du règlement mis à jour

Le conseil municipal a émis un avis de motion lors de sa séance ordinaire du conseil le 3 avril 2023, proclamant un gel des remblais afin de revoir sa règlementation. Lors de la séance ordinaire du 5 juin, le conseil municipal a déposé et présenté son nouveau projet de règlement, apportant des nouvelles mesures de contrôle pour les permis de remblais. Le règlement en question a été adopté le 9 juin par le conseil municipal en séance extraordinaire, étant donné l'urgence de modifier la règlementation en cours. « Il était important pour le conseil municipal et nos citoyens de prendre action rapidement et d'apporter des mesures significatives dans le contrôle des remblais qui ont lieu à Franklin, pour le bien-être environnemental de notre magnifique territoire », conclut le maire de Franklin, monsieur Yves Métras.

Le règlement #273-7 peut être consulté sur le site Web de la Municipalité (www.municipalitedefranklin.ca), section urbanisme.

### Collecte de résidus domestiques dangereux

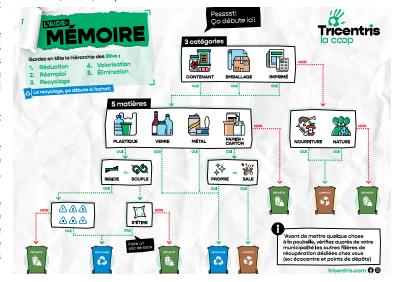
Les citoyens des municipalités de Dundee, Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Howick, Huntingdon, Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement sont invités à apporter leurs résidus domestiques dangereux (RDD), incluant tout matériel électronique, informatique et électrique, dont les petits et moyens appareils ménagers, électroménagers et réfrigérants (inférieur à 100 lb/50 kg et 3 pi. cu.) à l'une des quatre collectes spéciales qui auront lieu de juin à septembre. Tous les matériaux recueillis seront recyclés ou traités de façon appropriée pour ne pas nuire à la santé et à l'environnement, ce qui n'est pas le cas s'ils sont jetés à la poubelle, dans les égouts ou directement dans la nature.

# La prochaine collecte aura lieu le samedi, 12 août au garage municipal de Franklin au 1570, route 202, Franklin de 8 h 30 à 16 h.

Seul le matériel provenant d'un usage domestique sera accepté. Les pneus et les médicaments seront refusés, ainsi que les produits d'usages agricole, industriel et commercial. Il est recommandé d'avoir une preuve de résidence en main lors du dépôt.

# Récupération de certains déchets domestiques

La municipalité de Franklin aimerait vous rappeler qu'il est possible de venir déposer certains déchets au garage municipal, dans les espaces prévus à cet effet. Nous récupérons les pneus, les pots de peinture et d'huile usés, le métal, les batteries, les cartouches d'encre et les appareils électroniques (téléphones, télévision, écran, etc.).





# Projet-pilote de réduction des déchets dès l'automne

Tel qu'annoncé lors du dépôt du budget 2023, un projet-pilote de réduction des déchets a lieu cet automne. Comme la Municipalité et ses citoyens doivent payer selon le tonnage de déchets récoltés, nous mettons en place des mesures afin de réduire la quantité de déchets collectés sur le territoire. À cette mesure économique s'ajoute également l'objectif environnemental de rejeter moins de déchets dans la nature. Donc, à compter du mois d'octobre, les collectes des matières résiduelles (déchets) seront effectuées une fois à chaque deux semaines alors que la collecte du recyclage sera répétée à chaque semaine. Ces fréquences de collecte sont déjà affichées sur le calendrier municipal qui a été distribué en début d'année à chaque résidence.

# Des bacs à déchets distribués à chaque résidence et bâtiment desservis

La Municipalité de Franklin utilisera à bon escient le surplus affecté aux ordures pour fournir gratuitement un bac à déchets uniformisé à toutes les résidences et bâtiments desservis par la collecte des matières résiduelles. Durant le projet de pilote automnal, seuls les déchets mis au chemin à l'aide de ce bac identique pour tous seront amassés. Des autocollants indiquant que le bac est conforme seront apposés à chaque bac à déchets qui pourra ainsi être utilisé lors des collectes de déchets. Vous possédez déjà un bac à déchets conforme et vous ne souhaitez pas recevoir ce nouveau bac à déchets? Contactez-nous et nous irons inspecter votre bac puis, si le bac est effectivement conforme, nous y apposerons l'autocollant permettant de l'utiliser pour les collectes. Soulignons que le type de bac à déchets qui sera ainsi intégré à cette collecte permettra dans les prochaines années d'être desservie par une collecte des déchets robotisée, ce qui amènera des économies par rapport au coût du contrat de collecte des matières résiduelles. Notons que le bac à déchets demeure la propriété de l'occupant. Donc, s'il y a un déménagement, le bac doit demeurer à l'adresse où il se trouvait.

# Le compost sera maintenant possible

Par ailleurs, toujours dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles collectées, des outils seront offerts en lien avec la 3° voie, soit celui du compost. En effet, en utilisant le surplus affecté aux ordures, la Municipalité de Franklin fournira gratuitement aux résidences **qui le désirent** un composteur domestique individuel, accompagné d'un bac de cuisine. Pour recevoir gratuitement ce composteur domestique individuel et ce bac de cuisine pour composter vos restes alimentaires, veuillez nous confirmer votre intérêt **avant le 1° septembre**, que ce soit par téléphone (450 827-2538), par courriel (info@municipalitedefranklin.ca) ou en nous retournant le coupon ci-dessous par la poste (1670, route 202, Franklin QC JOS 1E0). Il sera ainsi plus évident de détourner des matières organiques provenant des bacs de déchets. Recyc-Québec confirmait que 50 % des matières contenues dans un bac à déchets étaient organiques.

### Un écocentre en 2024

Enfin, nous planifions mettre sur pied en 2024 un Écocentre afin de pouvoir disposer des autres types de matières résiduelles ou de matières inutilisées.

### Foire aux questions

**Question :** Est-ce que les bacs à déchets, les composteurs domestiques individuels et les bacs de cuisine sont offerts gratuitement?

Réponse : Oui, grâce à notre surplus affecté aux ordures.

**Question :** Je possède déjà un bac à déchets conforme et je ne désire pas en recevoir un autre. Comment procéder?

**Réponse :** Veuillez nous confirmer que vous avez déjà un bac conforme et que vous n'en voulez pas d'autres **avant le 1**<sup>er</sup> **septembre**, que ce soit par téléphone (450 827-2538) ou par courriel (<u>info@municipalitedefranklin.ca</u>). Nous irons inspecter votre bac à déchets et nous pourrons apposer un autocollant sur votre bac indiquant que votre bac est conforme et peut donc être utilisé lors des collectes de déchets.

**Question :** Comment les responsables de la collecte des déchets vont savoir quel bac à déchets doit être amassé ou non?

**Réponse :** Les responsables de la collecte des déchets vont collecter les matières de chaque bac à déchets qui aura l'autocollant « Bac conforme ».

**Question :** J'ai déjà un bac à déchets conforme. Puis-je recevoir celui que vous offrez gratuitement?

**Réponse :** Oui. Cependant, il faut savoir que chaque citoyen est « taxé » selon le nombre de bacs à déchets qu'il utilise. Donc, si un citoyen utilise 2 bacs à déchets conformes au lieu d'un seul, la taxe sur les déchets sera ajustée en conséquence pour ce citoyen.

**Question :** Je me suis déjà procuré un bac à déchets conforme. Vais-je recevoir un remboursement pour l'achat de mon propre bac à déchets?

**Réponse :** Non, puisque nous utilisons le surplus affecté aux ordures pour fournir gratuitement les bacs à déchets aux citoyens.

**Question :** Je ne désire pas recevoir de nouveau bac à déchets. À qui je le mentionne?

**Réponse :** Nous allons distribuer automatiquement des nouveaux bacs à déchets à tous ceux et celles qui sont desservis lors de notre collecte, sauf pour ceux et celles qui nous auront contacté afin que l'on vérifie la conformité des bacs qu'ils possèdent déjà. N'oublions pas que seuls les déchets qui seront placés dans ces bacs conformes seront ramassés lors des collectes.



Je désire recevoir gratuitement un composteur domestique individuel ainsi qu'un bac de cuisine		
Nom :		

Nom:	
Adresse:	
Numéro do téléphono	

\_

Signature:

# **VIE COMMUNAUTAIRE**



# Soutien informatique pour tous les citoyens, notamment les aînés

Notre responsable des loisirs et des communications, Julie, est disponible pour tous les citoyens, dont les aînés, afin de vous assister et vous guider dans vos recherches informatiques.

Il est possible de **prendre rendez-vous** avec elle en téléphonant au 450 827-2538 poste 225 ou par courriel à <u>loisirs@municipalitedefranklin.ca</u>.





## Noces d'albâtre : 75 ans de mariage pour Ghislaine Lemieux et Tancrède Lussier

Félicitations Ghislaine et Tancrède!

Le 21 août 1948, ils unissaient leur destinée pour le meilleur et pour le pire comme le veut le vieil adage.

Tous deux natifs de Saint-Antoine-Abbé, ils demeurent fièrement et en pleine possession de leurs moyens à 97 et 98 ans dans leur maison de la rue de l'Église.

Tout au long de leur vie, par leur travail et leur implication ils ont contribué à la vie sociale et économique de leur communauté.

Ils demeurent curieux et intéressés par le monde qui les entoure, ils sont toujours heureux d'accueillir les visiteurs et discuter actualité, politique et prendre des nouvelles de leurs concitoyens.

Privilégiées de vous avoir parmi nous, la famille et la communauté de Saint-Antoine-Abbé vous offrent nos plus sincères félicitations.





# Vente de garage

Règlement #346

Les ventes de garage dans notre municipalité seront **permises les 1, 2 et 3 septembre** prochains, précédent le congé de la fête du Travail.





C'est à vous de jouer!

Pianos Publics

## Lancement du piano public du Haut-Saint-Laurent

Le **jeudi 10 août à 16 h** aura lieu le lancement du piano public qui sera installé au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé (2555, rue du Parc). L'artiste peintre Audrée Bourdeau et la musicienne Vicky Donnon seront sur place pour vous expliquer le concept de la décoration du piano ainsi qu'une prestation musicale de 30 minutes.

En cas de pluie, le lancement est reporté au lundi 14 août à 13 h.

Vous êtes invités à jouer entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à midi le vendredi.





# « La MockZone » une fête qui prône le plaisir sans consommer 12-24 ans

C'est un événement qui donne une opportunité aux jeunes de s'amuser en vivant une expérience positive, et d'éprouver du plaisir sans utiliser la consommation. Le **jeudi 10 août de 19 h à 22 h** au parc Antoine-Labelle.



### **B-I-N-G-O**

Le samedi 23 septembre, la Municipalité organisera un BINGO.

Nous sommes présentement à l'élaboration de l'évènement, soyez à l'affût de nos réseaux sociaux ainsi que sur les babillards de Poste Canada pour tous les détails



### Location de prêt d'équipement sportif

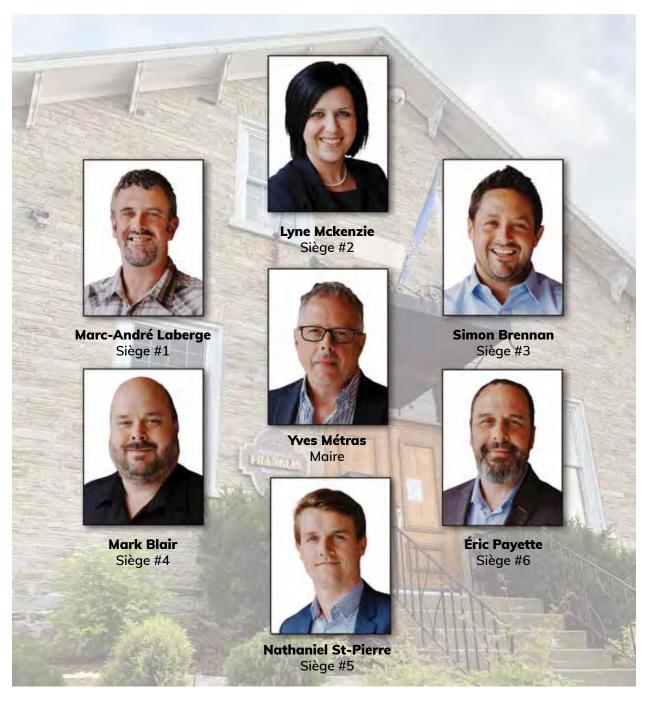
La Municipalité met à la disposition de tous les amateurs de sport, plusieurs équipements sportifs vous serons prêtés gratuitement. Notre responsable des loisirs, Julie, sera au Centre récréatif **du lundi au jeudi de 8 h à 12 h** pour vous remettre les équipements donc vous avez besoin.

Équipements disponibles :

- Pétanque
- Ballon de basketball
- Raquette et balle de pickelball
- Raquette et balle de tennis
- Bâton et balle de dek hockey
- Ballon de soccer
- Dés géants pour le jeu serpents et échelles









### Conseil municipal de Franklin:

Yves Métras, maire Marc-André Laberge, conseiller au siège # 1 Lyne McKenzie, conseiller au siège # 2 Simon Brennan, conseiller au siège # 3 Mark Blair, conseiller au siège # 4 Nathaniel St-Pierre, conseiller au siège # 5 Éric Payette, conseiller au siège # 6

Mise en page et impression : **Multi-Graph Ormstown** Traduction : **Kelly Elder** 

### Vous désirez joindre un membre de notre personnel? Faites-le par courriel :

- Maire : maire@municipalitedefranklin.ca
- Direction générale : dg@municipalitedefranklin.ca
- Direction générale adjointe : dga@municipalitedefranklin.ca
- Administration: reception@municipalitedefranklin.ca
- Finances : comptabilite@municipalitedefranklin.ca
- Inspecteur : urbanisme@municipalitedefranklin.ca
- Travaux publics : voirie@municipalitedefranklin.ca
- Informations générales : info@municipalitedefranklin.ca
- Loisirs et communications : loisirs@municipalitedefranklin.ca